

**Relevé de décision du conseil municipal
Séance du 25 juin 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jongieux légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier PADEY, Maire.

Présents : Christian Barlet, Simon Barlet, Emilie Crepel-Barlet, Steven Jacquin, Didier Padey, Lionel Perraud, Daniel Vincent, Fabien Elie, Stéphane Lamiral.

Excusés : Julie Badin-Lecourt, Daniel Barlet, Emilie Crepel-Barlet (arrivée en cours de séance)

Pouvoirs : Julie Badin-Lecourt à Stéphane Lamiral, Daniel Barlet à Daniel Vincent, Emilie Crepel-Barlet à Didier Padey.

Date de la convocation : 21 juin 2021 (vingt-et-un juin deux mille vingt-et-un)

Le Maire propose de confier le secrétariat de séance à Daniel Vincent, Adjoint.

Ordre du jour :

1. Décision modificative N°1 budget assainissement,
2. OAP de Jongieux le Haut : Modification simplifiée du PLU,
3. OAP d'Aimavigne : Actualisation et avenant de délibération,
4. Acquisition de terrains à Aimavigne et à Jongieux Le Haut,
5. Chemin du Chatelard : validation des devis pour la réfection du chemin,
6. Réfection du bâtiment de l'ancienne mairie : validation du choix de l'architecte et du maître d'œuvre,
7. Abri bus : validation devis fabrication des dalles,
8. Convention CNR,
9. Contrat TDF/CCY/Commune,
10. Tarifs cantine 2021-2022,
11. Questions diverses.

1. Décision modificative N°1 budget assainissement :

Le budget prévisionnel assainissement étant insuffisant, il convient d'augmenter les dépenses :

- Du chapitre 014 (art 706129) de 30€ pour mandater la facture annuelle de l'agence l'eau
- Du chapitre 068 (art 6817) de 82€ afin d'absorber le montant d'une créance douteuse. Le budget devant être à l'équilibre, il est proposé d'augmenter de 112€ les recettes de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative n°1 du budget assainissement.

2. OAP de Jongieux le Haut : Modification simplifiée du PLU :

La modification simplifiée du PLU concernant l'OAP de Jongieux le haut était suspendue à la réponse de la MRAE. Compte tenu de leur réponse positive, la procédure de modification peut se poursuivre avec la consultation des personnes publiques associées et la mise à disposition du dossier au public pendant une durée de un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la poursuite de la modification simplifiée approuvée par la délibération 2021-03-09 du 15 Mars 2021 et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les actions nécessaires pour mener cette modification simplifiée à terme.

3. OAP d'Aimavigne : Actualisation et avenant de délibération :

Le compromis de vente et la délibération N°2021-04-12 adoptée le 30 Avril 2021 concernant l'OAP d'Aimavigne ne peut rester en l'état. En effet, la conservation de la surface des parkings et chemins avant la vente, nécessiterait le redécoupage des parcelles 2051 et 0815 ce qui, compte tenu des délais d'enregistrement aux hypothèques ; repousserait la réalisation de la vente d'au moins une année. Aussi, il est proposé de vendre la surface totale à la société Depaulise, la rédaction du compromis reprendra l'obligation de rétrocession à la commune des parties négociées.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la modification de la délibération 2021-04-12 adoptée le 30 Avril 2021 permettant la réalisation de l'opération et approuvant le choix de l'aménageur.

Madame Emilie BARLET rejoint la séance à 19h45.

4. Acquisition de terrains à Aimavigne et à Jongieux Le Haut :

Après l'intervention du géomètre, M le Maire propose au conseil d'accepter le don de terrain d'une section triangulaire de la parcelle 0671 au lieudit La « Bachasse » à Aimavigne, cédée par Mr Bruiset et consorts .

Egalement, M le Maire propose au conseil d'accepter le don de terrain d'une section triangulaire de la parcelle 0569 à l'entrée du village plus précisément Jongieux le Haut sur laquelle sont placés les trois tonneaux et également cédée gratuitement cédée par Mr Carrel Eric et consorts.

M le Maire propose de confier à la S.A.S le soin de rédiger l'acte administratif et d'approuver la proposition de délibération proposée par leurs soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition de ces terrains, d'approuver les délibérations proposées par la SAS et autorise Monsieur le Maire et le Premier adjoint à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'opération.

5. Chemin du Chatelard : validation des devis pour la réfection du chemin :

Suite aux récents orages, il est urgent d'améliorer l'état de la section du chemin du Chatelard desservant les maisons récemment construites. M le Maire informe le conseil qu'il est possible de modifier l'affectation de la subvention FDEC n°2020-03303-01 pour une dépense subventionnable de 17 131€ HT, prévue initialement pour le chemin de St Romain. Plusieurs devis ont été reçus concernant la reprise de la traversée pluviale ainsi que la réalisation d'un revêtement en enrobé à chaud.

Dans un premier temps le devis de la société SBR pour la réalisation de la traversée et la reprise de l'enrochement en limite de propriété communale est accepté pour un montant de 1500€. Une négociation des devis EIFFAGE et SERTP sera engagée rapidement afin de rester dans une enveloppe globale de 21000 € pour l'ensemble de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver les travaux proposés et les montants associés.

10. Tarifs cantine 2021-2022

L'entreprise Leztroy a annoncé une augmentation du tarif des repas pour l'année 2021/2022. Après concertation avec les autres communes du RPI, il est proposé un prix de 5,30 € pour le repas soit une augmentation de 10 centimes. A noter que le prix de facturation aux parents n'a pas évolué depuis 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver cette augmentation de tarif de la cantine qui entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2021.

11. – Questions diverses :

- L'expertise concernant les problèmes de tenu de l'enduit du cimetière a eu lieu mardi 22 Juin 2021. Attente du rapport, mais peu d'espoir d'être indemnisé, la « pérennité » de l'ouvrage n'étant pas compromise selon les experts.
- Un Logiciel de gestion de la cantine, pris en charge par la communauté de communes, sera mis en service en 2022,
- Pour la rentrée, les 4 classes sont maintenues sur le RPI,
- La classe de Jongieux sortira un petit journal expliquant le fonctionnement du RPI,
- Le « petit chalet » devant la garderie a été rénové par l'entreprise CBR,
- Une visite de la STEP d'Aimavigne a permis de découvrir une fuite. Un comptage du débit d'entrée et de sortie sera réalisé prochainement permettant d'évaluer son taux d'usage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

A blue ink signature of the Mayor, Didier Pahey, written over a circular official stamp of the commune of Jongieux. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JONGIEUX' and '1916-2016' and features a coat of arms with a figure holding a staff and a sword, flanked by two stars.

**Le Maire,
Didier PAHEY**

6. Réfection du bâtiment de l'ancienne mairie actuellement la bibliothèque: validation du choix de l'architecte et du maître d'œuvre :

Plusieurs devis ont été demandés, M. Albain Morel pour la maîtrise d'œuvre et M. Xavier Salerio, architecte, pour les autorisations d'urbanisme et les dossiers ERP (sécurité et accessibilité), ont formulé la meilleure offre répondant au besoin de la commune.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de l'aide accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les travaux doivent débuter avant le 30 juin. Le diagnostic amiante réalisé par Aléa Contrôles pour un montant de 1330 € HT et la dépose du mobilier intérieur et du plafond réalisée par MHB pour un montant de 1600€ HT seront réalisés avant cette échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le choix de M. Albain Morel pour la maîtrise d'œuvre et M. Xavier Salerio, architecte pour un montant total de 6900 € HT ainsi que les deux devis des entreprises Aléa Contrôles et MHB et autorise M. le Maire à les signer et à procéder au démarrage des travaux.

7. Abri bus : validation devis fabrication des dalles :

Il est proposé au conseil de valider un devis de la société MG Maçonnerie concernant la réalisation de chappes de béton à installer sous les futurs abribus à Aimavigne et Barcontian pour un montant de 2300 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande auprès de MG Maçonnerie.

8. Convention CNR :

La CNR nous accorde une subvention exceptionnelle de 4000€ moyennant la signature d'un contrat de parrainage (joint en annexe) présenté en réunion de conseil.

Après lecture de celui-ci et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter cette subvention et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de parrainage avec la CNR et de mettre tout en œuvre pour percevoir cette subvention.

9. Contrat TDF/CCY/Commune :

Comme évoqué lors d'une précédente réunion, M Le Maire, par l'intermédiaire de l'avocat de la commune a dénoncé la convention TDF, Communauté de Communes concernant le pylône situé à St Romain. Pour seule réponse, la commune a reçu ce jour une autre proposition de convention qui ne répond pas aux questions soulevées.